A/58/857-S/2004/596 **Nations Unies**



Distr. générale 27 juillet 2004 Français Original: anglais

Assemblée générale Cinquante-huitième session Point 30 de l'ordre du jour **Question de Chypre**

Conseil de sécurité Cinquante-neuvième année

Lettre datée du 23 juillet 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite porter à votre attention les mesures de confiance ci-après que le Gouvernement de la République de Chypre a annoncées le 16 juillet 2004 en vue de promouvoir la coopération et la confiance entre les deux communautés chypriotes, de faire en sorte que les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs se sentent en sécurité, et de concourir ainsi aux efforts de règlement du problème chypriote.

Le Gouvernement a proposé les mesures suivantes : ouverture de huit points de passage supplémentaires le long de la ligne de cessez-le-feu, déminage par les deux parties des champs de mines existants, désengagement des forces militaires présentes dans la partie murée de la capitale Nicosie et dans les zones plus étendues de Dherinia-Famagouste et Strovilia, et limitation des manœuvres militaires. Parmi les huit nouveaux points de passage proposés, quatre sont hautement prioritaires et doivent permettre le passage des personnes, des véhicules et des biens. Ces quatre points de passage sont Kato Pyrgos-Karavostasi, Astromeritis-Zodia Morphou, Dhali-Louroujina et Dherinia-Famagouste. Le long des points de passage proposés se trouvent des champs de mines qui sont le fait de l'armée d'occupation pour la plupart et qui doivent être démantelés afin d'établir un climat de sécurité et de sûreté. L'ouverture du point de passage Dherinia-Famagouste bénéficiera aux deux communautés, Chypriotes grecs comme Chypriotes turcs, et en particulier à ces derniers, qui pourront désormais transporter leurs biens dans la zone contrôlée par le Gouvernement, et donc d'utiliser les ports de la République pour exporter leurs produits.

Les quatre autres points de passage, qu'il est proposé d'ouvrir à un stade ultérieur, sont Pomos-Pachyammos-Kato Pyrgos pour les véhicules et les biens, Ledra Street pour les piétons et les cyclistes, Athena Avenue-Agios Kassianos pour les personnes et les véhicules et la zone de Kantara Avenue-Mia Milia pour les véhicules, les biens et les personnes.

Le Gouvernement a également proposé que le processus de déminage, qu'il a déjà commencé unilatéralement pour les champs de mines de la Garde nationale à l'intérieur de la zone tampon, soit élargi, pour des raisons de sécurité et pour que les biens et les personnes des deux parties puissent circuler en toute sûreté. On notera que la République de Chypre a ratifié la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, entrée en vigueur à Chypre le 1^{er} juillet 2003, et a procédé depuis à la destruction de 4 000 mines antipersonnel. Bien que la Turquie ait également ratifié la Convention d'Ottawa, elle n'a manifesté jusqu'à présent aucun désir ni volonté de l'appliquer dans la zone occupée de Chypre.

Les mesures de confiance comprennent également une proposition pour l'évacuation des postes militaires dans la partie murée de la ville de Nicosie et dans la zone de Dherinia-Famagouste, et l'interdiction des manœuvres militaires le long des lignes de cessez-le-feu et jusqu'à 2 kilomètres de chaque côté des lignes.

De plus, le Gouvernement a proposé de rouvrir légitimement le port de Famagouste au profit des deux communautés, concurremment au retour de ses habitants légitimes dans cette ville fermée, restée « ville fantôme » depuis son occupation en 1974.

Nous pensons que l'application de ces mesures apportera une contribution importante en continuant d'atténuer les tensions sur le terrain et en créant des conditions plus propices de sorte que les membres des deux communautés chypriotes puissent vivre ensemble et coopèrent. En particulier, il est essentiel à ce stade d'aider tous les Chypriotes à rester concentrés sur la perspective de la réunification de leur pays.

L'adhésion à l'Union européenne joue déjà un rôle constructif et crée une nouvelle dynamique dans ce sens, et nous espérons qu'une nouvelle occasion de parvenir à un règlement qui réponde aux aspirations de tous les Chypriotes se présentera prochainement. Nous attendons de l'ONU qu'elle joue une nouvelle fois un rôle central à cet égard par l'intermédiaire de sa mission de bons offices.

Nous espérons sincèrement que la partie turque adoptera une démarche constructive et coopérera à l'application des mesures susmentionnées dans l'intérêt de tous.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 30 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Andreas D. Mavroyiannis

2 0444181f.doc